

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
112.77

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 18 OCTOBRE 2019
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Lancement d'un programme d'émission de titres de créances négociables Neu CP.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le rapporteur général du budget, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Afin d'assurer la mise en œuvre des politiques publiques, le Département des Bouches-du-Rhône s'appuie sur divers outils de financement avec pour objectif de garantir diversification, sécurisation, adaptation aux besoins et coût de l'ensemble de ces ressources externes.

Figurent parmi ces dernières l'emprunt bancaire (y compris la Banque Européenne d'Investissement, nouveau partenaire de la collectivité), l'emprunt obligataire (au travers du programme EMTN de 500 M€ lancé en 2013) et les lignes de trésorerie.

Le choix et les modalités de mise en œuvre de ces outils s'inscrit dans le cadre de la délégation en matière de dette et trésorerie définie et validée par la délibération n°11 de l'Assemblée départementale du 5 avril 2019.

La collectivité a l'opportunité de compléter les outils dont elle dispose par les Neu CP (Negotiable European Commercial paper), les ex-billets de trésorerie.

Il s'agit de titres de créances négociables encadrés par le Code monétaire et financier (articles L.213-1 et suivants), s'inscrivant dans le cadre d'un programme d'émissions similaire à celui mis en place pour les EMTN (Euro Medium Term Notes), avec la caractéristique d'être à court terme. L'émission ne peut excéder un an et doit être couverte par une ligne de trésorerie ou back-up correspondant au plafond du programme, afin de garantir le remboursement à l'échéance.

Le programme doit disposer d'une notation. C'est d'ores et déjà le cas pour le Département qui dispose d'une note IDR - Issuer Default Ratings - à court terme de F1+ qui découle de la notation AA de la collectivité. L'ensemble de la procédure et des émissions est placé sous l'autorité et la supervision de la Banque de France.

Cet outil, outre le complément de ressources qu'il constituerait, offre un avantage financier concret par rapport au marché bancaire classique. Dans un contexte durable de taux négatifs, l'avantage financier net annuel d'un programme de 100 M€ est d'environ 500 K€ par rapport à une ligne de trésorerie classique. Même en déduisant le coût de mise en œuvre du programme (10/20 K€ lors de la phase de lancement), celui de la commission des placeurs et celui du back-up (environ 50 K€/an), cela conduit à un allègement des frais financiers globaux.

Vu l'article L 213-3 du Code monétaire et financier, il est donc proposé d'approuver le principe de définition et de mise en place d'un programme Neu CP d'un montant de 100 millions d'euros, correspondant au plafond actuel des lignes de trésorerie, et d'autoriser la Présidente à négocier, viser et signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le suivi de cet outil sera effectué au travers du compte-rendu de gestion de la dette présenté annuellement à l'Assemblée départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL